

Séance du 11 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Reception par le préfet : 7/12/2025

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 29                             | 29          | 21                                  |
| Date de la convocation         |             |                                     |
| 05/12/2025                     |             |                                     |
| Date d’Affichage               |             |                                     |
| 12/12/2025                     |             |                                     |

DCM N° 2025-77

L'an deux mil vingt-cinq

Et le onze décembre

à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

19 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, SILVESTRI Dominique, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

2 membres excusés (procurations) :

FABRIZY Bernard a donné procuration à VEISON MARCELLI Nathalie

CAMUZAT Alexandre a donné procuration à SIMONPIETRI Pierre Michel

8 Absents : SIMONI-PIACENTINI Céline, BERTOLUCCI Marie Christine, MURATI Carine, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis, NAPPO Michelle, PORTA Marine

Madame ALBERTINI Francine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Organisation temps de travail

Centre Technique Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2004-626 du 30 janvier 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique notamment son article 47,

VU le décret 88-168 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU l'avis du Comité social territorial du 11/12/2025,

VU le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20251217-DCM2025-77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Maire Michel Simonietri  
Madame Catherine AJACCIO, Adjointe à la Gestion du Personnel, propose pour assurer une meilleure continuité du service technique de la ville de Furiani d'aménager les horaires de travail des agents. Ces derniers seraient soumis à un cycle de travail annuel de deux périodes :

- Période hivernale (du 15 septembre au 15 mai) : journée continue de 7h00 à 14h00.
- Période estivale (du 16 mai au 14 septembre) : journée continue de 6h00 à 13h00.
- L'équipe de 2 agents affectée à l'entretien des cours d'école aura des horaires spécifiques : 6h00 à 13h00 journée continue toute l'année.

Madame Catherine AJACCIO précise que pour la période hivernale une équipe de 2 agents sera également mise en place de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Dans un souci d'équité et d'efficacité, le chef de service mettra en place un roulement et présentera mensuellement à l'autorité territoriale un planning où figurera les noms des 2 agents chargés d'effectuer ces horaires.

OUI l'exposé de Madame Catherine AJACCIO, Adjointe à la Gestion du Personnel, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

### DECIDE

- D'adopter l'ensemble des propositions présentées par Madame Catherine AJACCIO liées à l'organisation du temps de travail des services techniques de la ville de Furiani à savoir :

#### Horaires d'Hiver, du 15 septembre au 15 mai :

- De 7h00 à 14h00 (journée continue)
- De 6h00 à 13h00 pour les 2 agents qui effectuent l'entretien des cours des écoles
- De 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 pour 2 agents

#### Horaires d'Eté, du 16 mai au 14 septembre :

- De 6h00 à 13h00 (journée continue) pour tous les agents du service

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONNETRI

